

REGLEMENT COMPLET
JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT
« Les Délices Days 5 - COURSES »

Article 1 : Société Organisatrice

La société Mondelez France S.A.S., société par actions simplifiée au capital de 13 394 624 euros, enregistrée sous le numéro 352 775 852 RCS Nanterre, locataire gérant de l'activité biscuit, dont le siège social se trouve 6 avenue Réaumur BP 100 - 92 146 CLAMART Cedex (ci-après désignée la "**Société Organisatrice**"), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat dénommé "Les Délices Days 5 - Courses" (ci-après dénommé le « Jeu ») du 5 janvier 2015 10h00 au 28 février 2015 23h59 inclus (dates et heures de Paris).

*Mondelez Europe GmbH, Lindbergh-Allee 1, 8152 Glattpark (Suisse), est titulaire de la marque française **LES DELICES DAYS** (logo) couvrant la classe 30, enregistrée sous le numéro 10/3757511.*

La Société Organisatrice informe expressément les participants, et les participants reconnaissent, que Facebook ne parraine ni ne gère le Jeu de quelque façon que ce soit. Facebook ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un quelconque dommage résultant de la gestion ou de l'organisation du Jeu. Les informations fournies par les participants dans le cadre de ce Jeu sont destinées à la Société Organisatrice et non à Facebook.

Article 2 : Supports du Jeu

Le Jeu se déroulera du 05/01/2015 à 10h00 au 28/02/2015 à 23h59 inclus (dates et heures de Paris) et sera annoncé via une application Facebook spécifique ("**Application du Jeu**"), accessible depuis la page Facebook "Les Délices Days" sur www.facebook.com/LesDelicesDays (la "**Page Les Delices Days**").

Le Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Sur la Page Les Délices Days ;
- Sur la Page Ma Vie en Couleurs
- Sur la page Facebook des marques participantes du Groupe Mondelez ;
- Sur des publicités dans les magasins des enseignes participantes dont la liste figure en Annexe 2A pour la France métropolitaine (Corse comprise) et en Annexe 2B pour les DROM, la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie (les "**Enseignes Participantes**"), et sur les prospectus présents dans les magasins des Enseignes Participantes ;
- A la télévision (communication d'environ 3 semaines pendant la durée du Jeu
- Sur le site internet www.mavieencouleurs.fr et le magazine "Ma Vie en Couleurs".

Article 3 : Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de participation au Jeu) résidant en France métropolitaine (Corse comprise), dans les DROM, en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie, disposant d'une adresse courriel, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, des points de vente et de leurs familles respectives, ainsi que de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

Article 4 : Modalités de participation

4.1 Modalités d'obtention des codes-jeu

Pour accéder au Jeu, le participant doit être en possession de trois codes-jeu (une combinaison de 3 codes-jeu = 1 chance de participer à l'un des 5 "instants gagnants" par jour). Pour les obtenir, 3 possibilités :

a) Canal Payant

Code-barres de 13 caractères figurant sur le suremballage des lots et sur l'emballage des produits participant à l'opération "Les Délices Days" (les "Produits Participants") dont la liste figure en Annexe 1A pour la France métropolitaine et en Annexe 1B pour les DROM, la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie, qui sont achetés dans les magasins des Enseignes Participantes dont la liste figure en Annexe 2A pour la France métropolitaine et en Annexe 2B pour les DROM, la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie.

Pour les lots de Produits Participants, seul le code-barres figurant sur le suremballage du lot de Produits Participants permet de participer au Jeu et non le code-barres figurant sur les unités de produits contenus dans le lot de Produits Participants.

Afin de participer valablement au Jeu, les Produits Participants doivent avoir été achetés pendant la durée du Jeu, à l'exception de ceux achetés dans les magasins Cora participants qui seront disponibles dès le 02 janvier 2015.

b) Canal Gratuit

Codes-jeu de 13 caractères reçus gratuitement par email sur simple demande dans les conditions suivantes. Pour jouer au Jeu sans achat de Produits Participants, le participant doit faire, entre le 05/01/2015 à 10h00 et le 16/02/2015 à 23h59 (cachet de la poste faisant foi) sur papier libre une demande de trois codes-jeu gratuits par courrier à l'adresse suivante : **SOFT PROMO – OPERATION 4652 – 78096 YVELINES CEDEX 9**. Les demandes de codes-jeu gratuits adressées hors délai ne pourront pas être prises en compte, la Société Organisatrice ne pouvant dans ce cas traiter matériellement les demandes avant la date de fin du Jeu. Tout participant devra impérativement indiquer sur papier libre, ses nom, prénom, date de naissance, adresse postale et adresse email. Il devra également fournir avec son envoi une photocopie de sa carte nationale d'identité recto-verso, de sa carte de séjour ou de son passeport. Sans adresse email valable, le participant ne se verra pas attribuer les trois codes-jeu gratuits, puisqu'ils lui seront envoyés par email. Le participant recevra ses trois codes-jeu gratuits par email, après validation de sa demande, dans un délai approximatif de 8 jours ouvrés suivant réception de sa demande valable. Chaque participant ne pourra faire qu'une seule demande de trois codes-jeu gratuits par foyer (même nom de famille, même adresse postale, le nom de famille correspondant à l'adresse postale constituant un foyer) pendant toute la durée du Jeu. Les frais de timbre correspondant à la demande seront remboursés sur simple demande écrite (au tarif lent 20g en vigueur) jointe à la demande de codes-gratuits jusqu'au 16/02/2015 inclus (cachet de la poste faisant foi). La demande de remboursement du timbre devra comporter les éléments suivants : le nom du participant, son prénom, son adresse postale, un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou un RICE (Relevé d'Identité de Caisse d'Epargne) contenant un numéro IBAN. Avec les codes que le participant recevra, il ne pourra participer qu'une seule fois au Jeu et n'aura donc qu'une seule chance de participer aux "instants gagnants" ouverts pour tenter de gagner la dotation décrite à l'Article 5 ci-après. Les 3 codes-jeu reçus par la voie gratuite ne peuvent pas être mélangés avec ceux des Produits Participants achetés dans les Enseignes Participantes.

c) Ma Vie En Couleurs

Codes-jeu de 13 caractères reçus gratuitement dans le cadre du programme de fidélité « Ma Vie En Couleurs » pour les résidents de France Métropolitaine. Chaque adhérent de France Métropolitaine recevra par email ou par courrier (en fonction du mode d'envoi choisi lors de l'inscription au programme de fidélité "Ma Vie En Couleurs") 2 codes-jeu gratuits, dans la limite de 2 codes-jeu pendant toute la durée du Jeu. Les 2 codes-jeu reçus via le programme de fidélité « Ma Vie En Couleurs » pourront être mélangés avec un code obtenu par l'achat de Produits Participants dans les Enseignes Participantes.

4.2 Inscription au Jeu

Le nombre de participations aux "instants gagnants" est limité à 5 participations maximum par jour et par foyer (même nom de famille, même adresse postale, le nom de famille correspondant à l'adresse postale constituant un foyer), durant toute la durée du Jeu. Si un foyer participant a déjà joué 5 fois dans la même journée, un message bloquant s'affichera sur la page de Jeu, l'empêchant de jouer ce jour-là. Il pourra retenter sa chance le lendemain.

- i. Si le participant n'est pas encore inscrit sur l'Application du Jeu :

Pour s'inscrire en vue de participer au Jeu, il suffit à la personne intéressée de :

1. se rendre sur la page Facebook www.facebook.com/LesDelicesDays (la Page Les Délices Days) ou <https://www.facebook.com/mavieencouleurs?fref=ts> (la Page Ma Vie en Couleurs)
 2. cliquer sur l'onglet Jeu pour accéder à l'Application du Jeu entre le 05/01/2015 à 10h00 et le 28/02/2015 à 23h59 ;
 3. cliquer sur "JOUER" ;
 4. d'accepter via un pop-up, en cliquant sur OK que l'application recevra les informations suivantes : vos profil public, adresse électronique ;
 5. Remplir le formulaire d'inscription en ligne (champs obligatoires à renseigner : civilité, nom, prénom, code postal, ville, adresse électronique) ;
 - cocher la case "J'ai lu et j'accepte le règlement du jeu et je suis majeur" ;
 - cocher la case "*J'accepte que mes données personnelles soient traitées par Mondelez France SAS pour la gestion du Jeu. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant à Mondelez France - Service Consommateurs - 6 avenue Réaumur BP 100 - 92 146 CLAMART Cedex".*;
 - valider son inscription en cliquant sur le bouton prévu à cet effet ;
- ii. Si le participant est déjà inscrit sur l'Application du Jeu :

Il suffit au participant de se rendre sur la Page Les Délices Days ou la Page Ma Vie en Couleurs puis de cliquer sur l'onglet Jeu entre le 05/01/2015 à 10h00 et le 28/02/2015 à 23h59.

4.3 Participation au Jeu

Une fois le formulaire d'inscription complété et validé, pour accéder au Jeu, le participant devra :

1. Se connecter sur l'Application du Jeu entre le 05/01/2015 à 10h00 et le 28/02/2015 à 23h59 ;
2. Saisir 3 codes-jeu obtenus. Il y a 3 configurations possibles :
 - 3 codes-jeu obtenus via le canal payant ; ou
 - 3 codes-jeu obtenus via le canal gratuit ; ou
 - 2 codes-jeu obtenus via le programme de fidélité "Ma Vie En Couleurs" pour les résidents de France Métropolitaine + 1 code-jeu via le canal payant ;
3. Valider sa saisie et déclencher la participation à l'"instant gagnant" en cliquant sur "VALIDER". Le participant découvrira immédiatement s'il a gagné à l'"instant gagnant" et recevra le cas échéant une confirmation par email précisant les modalités d'attribution de son cadeau (à l'adresse email indiquée dans le formulaire d'inscription). L'email de confirmation contiendra les indications pour que le gagnant puisse envoyer les informations nécessaires à la validation du gain (voir article 5.3).

4.4 Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par "instants gagnants" ouverts.

On entend par "instant gagnant" une programmation informatique déterminant que la connexion correspondant à un certain instant (date, heure, minute et seconde exacte) est déclarée gagnante de l'une des dotations stipulées à l'article 5. La liste des "instants gagnants" est définie de manière aléatoire en fonction du nombre de dotations et des dates d'ouverture et de clôture du Jeu.

La liste des 275 "instants gagnants" a été déposée chez Maître Eric TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL A.T.I. TRICOU IMARD RENARDET, dont le siège est 60/62 rue du Maréchal Foch B.P. 671 78006 VERSAILLES.

Si l'instant où le participant valide sa participation coïncide avec l'un des "instants gagnants", le participant sera déclaré gagnant.

A défaut de validation de participation coïncidant avec un "instant gagnant", la première validation de participation arrivant après l'"instant gagnant" sera considérée comme gagnante de l'une des dotations décrites à l'article 5.

Seuls les relevés du serveur informatique du Jeu font foi en cas de contestation.

Article 5 : Dotations mises en jeu

5.1 Définition des dotations

A gagner pendant toute la durée du Jeu :

- **Chaque jour, 5 dotations d'une valeur commerciale unitaire de 150€ TTC** (soit 17 899,76 XPF TTC) **chacune** composée de :

Pour les gagnants résidant en France métropolitaine et dans les DROM (à l'exclusion donc des gagnants résidant en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie Française) : un carnet de 5 bons d'achat, chaque bon ayant une valeur unitaire faciale de 30 € TTC.

Les bons sont valables jusqu'au 10/02/2016.

Les bons d'achat ne peuvent être utilisés que dans l'ensemble des magasins de France métropolitaine et DROM d'une Enseigne Participante déterminée de la manière suivante :

- si les Produits Participants achetés ayant permis d'accéder à l'instant gagnant que le gagnant a remporté ont été achetés dans la même Enseigne Participante, les bons sont valables dans cette Enseigne Participante ; ou

- si le gagnant a acheté les Produits Participants ayant permis de participer à l' « instant gagnant » qu'il a remporté, dans des magasins de plusieurs Enseignes Participantes, il pourra alors choisir, parmi ces Enseignes Participantes, une Enseigne Participante dans laquelle il souhaite que les bons d'achats soient valables ; ou

- si le gagnant a gagné en utilisant des codes-jeu gratuits, il devra choisir d'utiliser ses bons d'achat dans une Enseigne Participante parmi l'ensemble des Enseignes Participantes ; ou

- si le gagnant a gagné en utilisant 2 codes-jeu obtenus dans le cadre du programme de fidélité "Ma Vie En Couleurs" et un code-jeu obtenu par l'achat de Produits Participants achetés dans une Enseigne Participante, il ne pourra utiliser les bons d'achat que dans les magasins de l'Enseigne Participante dans laquelle le troisième code-jeu a été obtenu.

Les bons d'achat seront valables dans tous les rayons du magasin sélectionné par le gagnant en France métropolitaine et DROM, hors livres, presse, gaz et carburant ; dans la limite de 2 bons par passage en caisse. Aucune monnaie ne sera rendue.

Pour les gagnants résidant en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie Française : remboursement des achats effectués (exceptés les livres, presse, gaz et carburant) dans la limite totale de 150 € TTC (soit 17 899,76 XPF TTC), sur une période d'un an à compter de la date d'envoi du deuxième email confirmant la validation du gain et expliquant les modalités de remise des dotations. Les frais de conversion (EUR/XPF) appliqués par l'établissement bancaire du gagnant resteront à la charge de ce dernier. Aucune demande de remboursement liée à ces frais de conversion ne sera traitée.

Les achats pouvant être remboursés doivent être effectués dans l'ensemble des magasins de France métropolitaine, DROM et COM d'une Enseigne Participante déterminée de la manière suivante :

- si les Produits Participants achetés ayant permis d'accéder à l'instant gagnant que le gagnant a remporté ont été achetés dans la même Enseigne Participante, les achats devront être effectués dans cette Enseigne Participante ; ou

- si le gagnant a acheté les Produits Participants ayant permis de participer à l'"instant gagnant" qu'il a remporté, dans des magasins de plusieurs Enseignes Participantes, il pourra alors choisir, parmi ces Enseignes Participantes, une Enseigne Participante dans laquelle il pourra faire ses achats ; ou

- si le gagnant a gagné en utilisant des codes-jeu gratuits, il devra faire ses achats dans une Enseigne Participante parmi l'ensemble des Enseignes Participantes ; ou

- si le gagnant a gagné en utilisant 2 codes-jeu obtenus dans le cadre du programme de fidélité "Ma Vie En Couleurs" et un code-jeu obtenu par l'achat de Produits Participants achetés dans une Enseigne Participante, il devra faire ses achats que dans les magasins de l'Enseigne Participante dans laquelle le troisième code-jeu a été obtenu.

- Les participants situés en France métropolitaine (Corse comprise) et dans les DROM (à l'exclusion donc de la Polynésie Française et de la Nouvelle-Calédonie) ayant saisi une combinaison de trois codes-jeu mais n'ayant pas gagné de dotation remporteront un lot, dit "lot de consolation" tel que décrit ci-dessous :

En l'absence de gain aux "instants gagnants" :

Des bons de réduction électroniques ("e-BR") d'une valeur commerciale unitaire de 1,5 € TTC valables pour l'achat de 2 produits de 2 marques du groupe Mondelēz International, au choix du gagnant sur l'Application du Jeu, parmi les 12 marques suivantes : Hollywood, Prince, Belvita, Milka, Granny, Cracotte, Côte d'Or, Napolitain, Carambar, Tuc, Carte Noire et Granola, dans la limite de 5 bons de réduction attribués par foyer et par jour (même nom de famille, même adresse postale, le nom de famille correspondant à l'adresse postale constituant un foyer). Les bons de réduction devront être imprimés pour pouvoir être utilisés dans Les Enseignes Participantes. Un participant remportera un e-BR à chaque participation s'il ne gagne pas une autre dotation, dans la limite de 5 participations par foyer par jour. Les e-BR ne peuvent pas être cumulés avec des chèques de bons d'achat pour une même participation. Les e-BR devront être imprimés jusqu'au 08/03/2015 et seront valables pendant une durée d'un mois à compter de leur impression par un participant.

5.2 Précisions sur les dotations

Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables.

La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Les présentes dotations ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

5.3 Modalité d'attribution des dotations (à l'exclusion des e-BR)

a) Pièces justificatives à envoyer

Pour valider son gain, chaque gagnant (à l'exclusion des gagnants d'e-BR) devra envoyer par courrier en recommandé avec accusé de réception, sous pli suffisamment affranchi dans les 15 jours calendaires (cachet de la poste faisant foi) à compter de la date de réception de l'email annonçant son gain, l'ensemble des éléments et documents suivants, à l'adresse suivante : JEU DELICES DAYS 2015 – OPERATION 4652 – CEDEX 2172 - 99217 PARIS CONCOURS (ci-après "l'Adresse du Jeu") :

- un courrier sur papier libre récapitulant ses nom, prénom, adresse, code postal, ville, indication de l'Enseigne Participante choisie par le gagnant pour utiliser sa dotation et contenant une impression de l'email confirmant son gain ;
- la photocopie de sa carte nationale d'identité recto-verso, de sa carte de séjour ou de son passeport ;
- l'original du ou des codes-barres grâce auxquels le gagnant a joué ;
- si le code-jeu utilisé par le gagnant pour accéder au Jeu lors de la participation gagnante est de la nature suivante :
 - trois codes-jeu obtenus par le canal gratuit ;

- deux codes-jeu obtenus dans le cadre du programme de fidélité "Ma Vie en Couleurs" pour les résidents en France Métropolitaine ;
- le gagnant doit joindre une impression papier de l'email reçu avec les codes en question ou, concernant "Ma Vie en Couleurs", si les codes-jeu ont été obtenus par courrier, la copie du courrier en question ;
- l'original du ou des tickets de caisse remis lors de l'achat des Produits Participants grâce auxquels le gagnant a joué (les tickets de caisse doivent impérativement comporter la date de l'achat, imprimée par le système de caisse du point de vente). Si, sur le même ticket de caisse, le participant peut justifier de l'achat de plusieurs Produits Participants (dont les intitulés figurent sur le ticket de caisse) lui ayant permis de gagner à plusieurs reprises, et que le participant a déjà adressé l'original du ticket à l'Adresse du Jeu pour obtenir un premier gain, il joindra une copie du ticket de caisse original et indiquera dans son courrier la date à laquelle la première dotation a été gagnée, afin que la Société Organisatrice puisse vérifier le bien-fondé de sa demande concernant ses gains ultérieurs.

Seront également recevables, les tickets de caisse remis lors de l'achat de Produits Participants dans les magasins Cora participants avant le début du jeu (soit entre le 02 et le 05 janvier 2015).

Pour les gagnants résidant en Nouvelle Calédonie ou en Polynésie Française, ils devront renvoyer :

- Un premier courrier reprenant l'ensemble des pièces justificatives demandées ci-dessus dans un délai de 15 jours calendaire à l'Adresse du Jeu.

Suite au traitement de ce premier courrier, les gagnants recevront un second email qui confirmera la validation du gain.

- Suite à ce second email, un deuxième courrier devra être envoyé à l'Adresse du Jeu, dans un délai d'un an à compter de la réception du second email (confirmation de validation de gain), comprenant :
 - les tickets de caisse relatifs aux achats dont les gagnants veulent demander le remboursement ;
 - un Relevé d'Identité Bancaire ou un RICE comportant un numéro IBAN.

Afin de contrôler la nature des tickets de caisse, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander un duplicata du ticket de caisse auprès du point de vente concerné par l'achat.

Le gagnant pourra demander, le remboursement des frais d'expédition de ces éléments justificatifs en joignant à l'envoi de ceux-ci un courrier de demande de remboursement ainsi qu'un RIB ou un RICE contenant un IBAN (remboursement dans la limite de 50g en courrier au tarif recommandé avec accusé de réception R1 en vigueur).

Les gagnants résidant dans les COM, pourront également demander le remboursement des frais d'expédition des pièces relatives à leur achat en joignant à l'envoi de ceux-ci un courrier de demande de remboursement ainsi qu'un RIB ou un RICE contenant un IBAN (remboursement dans la limite de 50g en courrier au tarif recommandé avec accusé de réception R1 en vigueur).

b) Courrier de confirmation de gain

Si l'inscription, la participation au Jeu et le contenu du courrier du gagnant sont conformes aux stipulations du présent règlement, la Société Organisatrice adressera au gagnant de France métropolitaine, et/ou des DROM, les carnets de bons d'achat dans un délai de 10 (dix) semaines environ à compter de la réception par la Société Organisatrice du courrier envoyé par le gagnant. L'envoi du chéquier et des modalités d'utilisation du chéquier se fera par courrier dont l'adresse postale aura été communiquée par le participant dans son courrier avec les pièces justificatives envoyées.

Pour les gagnants résidant en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie Française, si l'inscription, la participation au Jeu et le contenu des courriers du gagnant sont conformes aux stipulations du présent règlement, la Société Organisatrice procédera à un virement bancaire dans la limite de 150 € TTC (soit 17 899,76 XPF TTC) correspondant au remboursement des achats effectués dans les magasins de l'Enseigne Participante concernée (voir Article 5.1).

Les frais de conversion (EUR/XPF) appliqués par l'établissement bancaire du gagnant resteront à la charge de ce dernier. Aucune demande de remboursement liée à ces frais de conversion ne sera traitée.

Le remboursement par virement bancaire sera effectué aux coordonnées figurant sur le RIB fourni par le gagnant dans un délai de 10 (dix) semaines environ à compter de la réception par la Société Organisatrice du courrier envoyé par le gagnant contenant l'ensemble des pièces justificatives listées au a) ci-dessus.

Les dotations ne sont ni reprises, ni échangées ni remplacées par un autre objet ou valeur ou service pour quelque cause que ce soit. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèce en échange des dotations gagnées.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable des problèmes liés à l'utilisation des dotations.

Article 6 : Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du Jeu.

Le présent règlement est déposé chez Maître TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL A.T.I. TRICOU IMARD RENARDET, dont le siège est 60/62 rue du Maréchal Foch B.P. 671 78006 VERSAILLES.

Il est disponible gratuitement sur la Page Les Délices Days <https://www.facebook.com/LesDelicesDays> pendant toute la durée du Jeu.

Le présent règlement et le remboursement du timbre utilisé pour la demande du règlement (au tarif lent 20g en vigueur) peuvent également être obtenus, sur simple demande écrite à l'Adresse du Jeu envoyée au plus tard le 28 mars 2015 (cachet de la Poste faisant foi). La demande de remboursement du timbre devra comporter les éléments suivants : le nom du participant, son prénom, son adresse postale, un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou un RICE (Relevé d'Identité de Caisse d'Epargne) contenant un numéro IBAN.

Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale) le nom correspondant à l'adresse postale constituant un foyer.

Article 7 : Remboursement des frais de connexion à internet

7.1 Si le participant n'a pas de connexion à internet gratuite ou forfaitaire :

Les frais de connexion internet (remboursement forfaitaire de 1,50€ TTC par connexion sur la base d'une connexion de 10 minutes soit 0,15€ TTC/minute) relatifs à la participation au Jeu ou consultation du règlement ainsi que les frais d'affranchissement relatifs à cette demande (tarif lent 20g en vigueur) seront remboursés sur simple demande écrite envoyée au plus tard le 28/03/2015 inclus (cachet de la Poste faisant foi) à l'Adresse du Jeu.

La demande de remboursement devra comporter les éléments suivants :

- le nom, prénom, adresse postale et adresse électronique complète du participant
- la date et heure de connexion
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.
- un RIB (Relevé Identité Bancaire) ou RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) contenant un numéro IBAN

Le nom et l'adresse de la personne demandant le remboursement doivent être les mêmes que ceux mentionnés sur la facture de l'opérateur téléphonique.

Remboursement des frais de connexion internet dans la limite du nombre de participations autorisées, pendant toute la durée du jeu, pour un seul et même foyer (même nom, même adresse postale) le nom correspondant à l'adresse postale constituant un foyer.

7.2 Si le participant a une connexion à internet gratuite ou forfaitaire :

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet proposent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, **il est expressément convenu que tout accès au Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL, fibre optique ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement**, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter à l'Application du Jeu et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 8 : Limite de responsabilité

8.1. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la connexion internet, mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant la durée du Jeu.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux participants et maintenir des infrastructures, informations et outils fonctionnels et vérifiés.

Elle ne saurait toutefois être tenue responsable de la défaillance du matériel des participants (ordinateur, logiciels, outils de connexion internet, téléphone, serveurs...), de la perte de données susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable à la Société Organisatrice et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation au Jeu.

Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son matériel et les données stockées sur ses équipements (informatique et téléphonique) contre tout atteinte. La participation au Jeu implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage émanant de tiers et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou de tout autre aléas lié aux services postaux.

8.2. Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

8.3. La Société Organisatrice s'engage à mettre les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

8.4. Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitable ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni son adresse postale, ni son adresse électronique, ni son numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne recevra donc ni sa dotation, ni aucun dédommagement ou indemnité.

Dans le cas où la Société Organisatrice ne parviendrait pas à joindre le gagnant, ni par email, ni par téléphone (conformément aux coordonnées indiquées dans le formulaire d'inscription) après 2 tentatives (en laissant des messages sur la boîte email du gagnant), le gagnant n'ayant pas réclamé son gain dans un délai d'un mois suivant la date de l'email ou du message téléphonique lui notifiant son gain, ou n'aurait pas retiré sa dotation pendant les délais impartis à la Poste ou n'aurait pas envoyé, dans le délai imparti, les pièces justificatives, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera de la propriété de la Société Organisatrice.

8.5. En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

Article 9 : Correspondances

Aucune correspondance ou demande de remboursement non conforme (incomplète, illisible, erronée, insuffisamment affranchie, expédiée en recommandé, renvoyée hors délai ou parvenue par courrier électronique) ne sera prise en compte.

Article 10 : Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur domicile et leur téléphone dans le cadre du Jeu. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu ou d'augmenter ses chances de gagner de façon mécanique ou autre et toute fraude ou tentative de fraude ou de participations au-delà du nombre de participations permis par le règlement, par exemple en modifiant son nom de famille, et/ou son prénom, et/ou son adresse postale), sont proscrites, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 11 : Modifications

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de modifier le règlement et notamment de prolonger la période de participation.

Article 12 : Exonération de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut des dotations qui relèvent de la seule responsabilité du fournisseur.

Article 13 : Autorisation d'utilisation des noms, adresses et images des gagnants

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation expresse du participant, la Société Organisatrice pourra utiliser, les nom, adresse, et photographie des gagnants, sans que cela leur confère un droit à rémunération, ou un avantage quelconque autre que la remise de leur dotation.

Article 14 : Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de ce Jeu est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de la Société Organisatrice.

Article 15 : Droit applicable et Litiges

Le Jeu est soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Article 16 : Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles transmises par les participants font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion du Jeu et sont destinées à la société Mondelez France SAS. Conformément à la loi dite "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations les concernant en écrivant à Mondelez France - Service Consommateurs - 6 avenue Réaumur BP 100 - 92 146 CLAMART Cedex.

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à publier sur l'onglet "Les gagnants" de l'Application du Jeu et sur la Page Les Délices Days pendant la durée du jeu et 4 semaines après la fin du Jeu l'initiale du prénom et le nom des gagnants ainsi que la ville que les gagnants auront indiquée dans le formulaire d'inscription au Jeu.



ANNEXE 1 A – Liste des Produits Participants en France métropolitaine



LISTES DES PRODUITS GMS

Catégorie Café

MOULU



Carte Noire Moulé 2x250g
opération



Carte Noire Espresso 2x250g
opération



Carte Noire Décaféiné 2x250g
opération



Carte Noire 3x250g

SOLUBLES



Carte Noire L'Instant sticks 2x45g

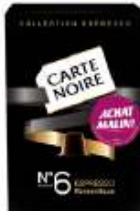


Carte Noire Millicano sticks 2x45g



Carte Noire L'Instant bocal 100g
opération

CAPSULES



Carte Noire Collection Espresso n°6
Achat Malin



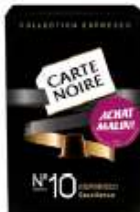
Carte Noire Collection Espresso n°7
Achat Malin



Carte Noire Collection Espresso n°8
Achat Malin



Carte Noire Collection Espresso n°9
Achat Malin



Carte Noire Collection Espresso n°10
Achat Malin



Carte Noire Collection Espresso n°11
Achat Malin



Carte Noire Collection Espresso n°5
2x53



Carte Noire Collection Espresso n°6
2x53



Carte Noire Collection Espresso n°7
2x53



Carte Noire Collection Espresso n°8
2x53



Carte Noire Collection Espresso n°9
2x53



Carte Noire Collection Espresso n°10
2x53



LISTES DES PRODUITS GMS

Catégorie Café



DOSETTES



Carte Noire dosettes N°3 Doux x36



Carte Noire dosettes N°5 Classic Décaféiné x36



Carte Noire dosettes N°5 Classic x36



Carte Noire dosettes N°6 Corsé x36



Carte Noire dosettes N°8 Espresso x36



Carte Noire dosettes N°5 Classic 2x36



Carte Noire dosettes N°6 Corsé 2x36



Carte Noire dosettes N°8 Espresso 2x36



Carte Noire dosettes N°5 Classic 2x48



Carte Noire dosettes N°6 Corsé 2x48



Carte Noire dosettes N°8 Espresso 2x48



TASSIMO Carte Noire Espresso Classic Achat Mallin



TASSIMO Carte Noire café long Intense Achat Mallin



TASSIMO Carte Noire café long Délicat Achat Mallin



TASSIMO Carte Noire café long Classic Achat Mallin

LES DÉLICES DAYS

LISTES DES PRODUITS GMS

Catégorie Café



TASSIMO Carte Noire Petit Déjeuner Classic
Achat Mallin



TASSIMO Carte Noire Café long Classic
Lotx2



TASSIMO Carte Noire Espresso Classic
Lotx2



TASSIMO Carte Noire Café long Classic
Lotx3



TASSIMO Carte Noire Espresso Classic
Lotx3



TASSIMO Carte Noire Petit Déjeuner Classic
Lotx3



TASSIMO Twinings Thé vert
Achat Mallin



TASSIMO Oreo
Achat Mallin



TASSIMO Milka
Achat Mallin



TASSIMO Carambar
Achat Mallin



TASSIMO Carte Noire Cappuccino
Achat Mallin



Grand-mère Familial 4x250g
3x250g +1 gratuit



Grand-mère Familial 4x250g
Le bon plan



Grand-mère Familial 2x4x250g

LES DÉLICES DAYS

LISTES DES PRODUITS GMS

Catégorie Café



Jacques Vabre Popayan 2x250g



Jacques Vabre Bahia 2x250g



Jacques Vabre Régál 4x250g
Achat Malin



Jacques Vabre Nectar 2x250g



Maxwell House Qualité Filtre Normal 200g
opération



Maxwell House Qualité Filtre Décaféiné 200g
opération

LES DÉLICES DAYS

LISTES DES PRODUITS GMS

Catégorie Chocolat



Milka au Lait du Pays Alpin 6x100g



Milka Lait Noisettes Entières 6x100g



Milka Riz Croustillant 6x100g



Milka Tendre au Lait 6x100g



Milka Oreo 6x100g



Milka au Lait du Pays Alpin 4x200g



Milka Lait Choco & Biscuit 300g Format plaisir



Milka Lait 300g Format plaisir



Milka Lait Noisettes 300g Format plaisir



Milka Lait Caramel Noisettes 300g Format plaisir



Milka Mini Tablettes 16x29g



Milka Minis 10x20g



Milka Minis Tendre au lait 10x20g



Milka Sandwich LU 4x87g



Milka Granola 4x100g



Milka Oreo 4x100g



Milka Dalm 4x100g



Milka au Lait du Pays Alpin 4x100g



Milka au Lait Noisettes 4x100g

LES DÉLICES DAYS

LISTES DES PRODUITS GMS

Catégorie Chocolat



Milka Tendre au Lait 4x100g



Milka au Lait du Pays Alpin 5x100g



Milka Riz Croustillant 4x100g



Milka Dalm Snax 145g



Milka Oreo Chocomix Snax 146g



Milka Popcorn Snax 130g



Côte d'Or Bloc Lait Noisettes 2x200g



Côte d'Or Bloc Lait Raisins Noisettes 2x200g



Côte d'Or Bloc Lait Amandes Craméllées 2x200g



Côte d'Or Bloc Noir Noisettes 2x200g



Côte d'Or Bloc Noir Noisettes 4x200g



Côte d'Or Bloc Noir Pistaches Caraméllées 2x200g



Côte d'Or Bloc Noir Amandes 2x200g



Côte d'Or Bloc Lait Noisettes 4x200g

LES DÉLICES DAYS

LISTES DES PRODUITS GMS

Catégorie Chocolat



Côte d'Or Noir 70% 100g



Côte d'Or Noir Orange 100g



Côte d'Or Noir 86% 100g



Côte d'Or Fourré noir caramel 2x130g



Côte d'Or Fourré noir COCO 2x150g



Côte d'Or Fourré Noir Pâte d'amandes 2x150g



Côte d'Or Fourré noir nougat 2x130g



Côte d'Or Fourré noir menthe 2x150g



Côte d'Or Fourré Truffé Noir 190g
Offre gourmande



Côte d'Or Fourré Truffé Noir 2x190g



Côte d'Or Noir 70% 2x100g



Côte d'Or Praliné Fondant Lait 2x200g



Côte d'Or Praliné Fondant Noir 2x200g



Côte d'Or Noir Pistache 2x100g



Côte d'Or Noir Sésame 2x100g



Côte d'Or Noir Orange 2x100g



Côte d'Or Noir 86% 2x100g



Côte d'Or Fourré noir COCO 150g
Offre gourmande



Côte d'Or Fourré Noir Pâte d'amandes 150g
Offre gourmande

LES DÉLICES DAYS

LISTES DES PRODUITS GMS

Catégorie Chocolat



Côte d'Or Fourré noir nougat 130g
Offre gourmande



Côte d'Or Praliné Fondant Lait 200g
Offre gourmande



Côte d'Or Lait Eclats Noisettes 2x200g



Côte d'Or Noir 2x200g



Côte d'Or Lait 2x200g



Côte d'Or Lait 3x100g
Offre gourmande



Côte d'Or Noir 3x100g
Offre gourmande



Côte d'Or Mignonette Noir de Noir 140g



Côte d'Or Mignonette Noir Orange 140g



Poulain Noir Extra 6x100g



Poulain Noir Extra Noisettes 5x100g



Poulain Ligne gourmande Noir 70%



Poulain Ligne gourmande Lait 100g



Suchard Rochers Lait 7+1



Suchard Rochers Noir 7+1

LES DÉLICES DAYS

LISTES DES PRODUITS GMS

Catégorie Biscuits



Barquette framboise LU x3

Barquette fraise LU x3

Barquette chocolat LU x3



Belin Monaco 3x105g

Belin Monaco 2x105 + 1 feuilleté 85g

Belin Monaco 2x105g + 1 Minizza 85g



Belin Chipster 3x75g



Croustilles cacahuète 2x140g
+ 20% gratuit



Croustilles fromage 2x140g
+ 20% gratuit



Croustilles fromage 4x140g



Croustilles cacahuète 4x140g



Belvita Brut de céréales 2x400g



Belvita Chocolat 2x400g



Belvita Miel et Pépites de chocolat 2x435g



Belvita Brut de céréales 6x400g



Belvita Chocolat 6x400g



Belvita Miel et Pépites de chocolat 6x435g

LES DÉLICIES DAYS

LISTES DES PRODUITS GMS

Catégorie Biscuits



Cracotte craquINETTE fraise 2x200g



Cracotte craquINETTE framboise 2x200g



Cracotte craquINETTE chocolat 2x200g



Cracotte céréales complètes x3



Cracotte gourmande x3



Cracotte craquINETTE fraise 4x200g
dont 1 gratuit



Cracotte craquINETTE chocolat 4x200g
dont 1 gratuit



Granola Cookies Eclats Dalm x2



Granola Cookies Chocolat x2



Granola Cookies Chocolat x2



Granola chocolat au Lait x3x200g



Granola chocolat Noir x3x195g



Granola chocolat au Lait Caramel x3x200g



Granola chocolat au Lait Pocket x3x225g



Granola chocolat au Lait x6x200g



Granola chocolat Noir x6x195g



Barres Céréales Grany Noisettes 3x125g



Barres Céréales Grany Chocolat 3x125g



Barres Céréales Grany Pomme Verte 3x125g

LES DÉLICES DAYS

LISTES DES PRODUITS GMS

Catégorie Biscuits



Mikado chocolat au lait x3



Mikado chocolat noir x3



Milka Choco Moo 2x200g



Milka Choco Moo Pocket 2x213g



Milka Choco Pause 2x260g



Milka Choco Supreme 3x180g



Milka Choco Twist 2x140g



Milka Cake and choc 2x175g



Mini roulés framboise 2x150g



Mini roulés fraise 2x150g



Napolitain Individuel Classic x4



Napolitain Individuel Classic x6



Napolitain Individuel Classic 2x180g



Napolitain Napit Framboise 2x174g



Napolitain Napit Chocolat 2x174g



Napolitain Napit Praliné 2x174g

LES DELICES DAYS

LISTES DES PRODUITS GMS

Catégorie Biscuits



Courson chocolat LU 2x150g



La Paille d'Or aux Framboises 2x170g



La Paille d'Or aux Fraises 2x170g

thé



Thé 2x335g



Véritable Petit Beurre 3x200g



Petit Ecolier chocolat lait x3



Petit Ecolier chocolat noir x3



Petit Ecolier Pocket chocolat lait x2



Petit Ecolier Tendre cœur 3x120g



Pim's Orange 3x150g



Pim's Framboise 3x150g

OREO



Oreo classic rouleau 2x308g



Oreo Double rouleau 4x157g



Oreo pocket 3x176g



Oreo Double pocket 3x170g

LES DÉLICIES DAYS

LISTES DES PRODUITS GMS

Catégorie Biscuits



Prince Chocolat 3x300g



Prince chocolat 4x300g



Prince Chocolat 4x300g : 3 choco + 1 lait



Prince Chocolat 4x300g : 3 choco + 1 tout choco



Prince Chocolat 6x300g : 5 chocolat + 1 lait



Prince Chocolat 6x300g : 5 chocolat + 1 vanille



Prince Chocolat 6x300g



TUC Cheese 3x100g



TUC Bacon 3x100g



TUC Crispy 3x100g



TUC Bacon 4x100g



TUC Chorizo 4x100g



TUC Original 5x100g

LES DÉLICES DAYS

LISTES DES PRODUITS GMS

Catégorie Candy

CARAMBAR



Carambar Caramel 352g
+10% gratuit



Carambar Caramel 470g
Offre Economique



Carambar Atomic 242g
+10% gratuit



Carambar Mystery 242g
+10% gratuit



Carambar Pomme 242g
+10% gratuit



Carambar Magicolor 242g
10% gratuit



Carambar Minis Mix 242g
+10% gratuit



Carambar Atomic Fruiz 242g
+10% gratuit



Carambar Family 481g
Offre Economique



Carambar Atomic 326g
Offre Economique



Carambar Minis Fete 352g
Offre Economique



Carambar Mystery 326g
Offre Economique



La Vosgienne Sève des Pins 125g
Offre Economique



La Vosgienne Mix Fruits 125g
Offre Economique



La Vosgienne Menthe Fraiche 125g
Offre Economique



Malabar Tutti 236g
+10% gratuit



Malabar Bubble Mix 236g
+10% gratuit

LES DÉLICES DAYS

LISTES DES PRODUITS GMS

Catégorie Candy



Kiss Cool Réglisse
2x17g



Kiss Cool Menthe Forte
2x17g



Kiss Cool Citron
2x17g

Catégorie Gum



Hollywood Green Fresh x5
Offre Economique



Hollywood Power Fresh x5
Offre Economique



Hollywood Ice Fresh x5
Offre Economique



Hollywood Fresh Menthe Polaire x5
Offre Economique



Hollywood Black Fresh x6
5+1 gratuit



Hollywood Power Fresh x6
5+1 gratuit



Hollywood Green Fresh x6
5+1 gratuit



Hollywood Ice Fresh x6
5+1 gratuit



Hollywood Fresh Menthe Polaire x6
5+1 gratuit

Catégorie Poudre



Poulain Grand Arôme 1,1kg



Super Poulain 1,1kg

ANNEXE 1 B – Liste des Produits Participants dans les DROM, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie Française

Biscuits :

Belvita Céréales Allégé 300g
Belvita Fruits et Fibres 300g
Belvita Cranberry 300g
Belvita Brut de Céréales 400g
Belvita Brut de Céréales 2x400g
Belvita Familial Chocolat et Céréales 600g
Belvita Familial Céréales Miel et Pépites de Chocolat 650g
Belvita Céréales Miel et Pépites de Chocolat 435g
Belvita Céréales Miel et Pépites de Chocolat 2x435g
Belvita Sablé Lait et Céréales 400g
Belvita Chocolat et Céréales 400g
Belvita Chocolat et Céréales 2x400g
Belvita Noisettes et Chocolat 400g
Belvita Crookie Abricot 300g
Belvita Crookie Noisettes 300g
Belvita Crookie Chocolat 300g
Belvita Le Tartiné Chocolat Noisettes 250g
Belvita Le Tartiné Choco Noisette Maxi 400g
Belvita Le Tartiné Fraise 250g
Belvita Le Tartiné Lait Miel 250g
Belvita Duo Fourré Fraise Yaourt 253g
Belvita Duo Fourré Abricot Yaourt 253g
Belvita Cœur Fondant Yaourt 253g
Belvita Cœur Fondant Chocolat Noisette 253g
Belvita Cœur Fondant Tout Chocolat 253g
Belvita Chocolat 150g
Prince Petit Déj Céréales et Pépites 300g
Prince Chocolat 300g
Prince Chocolat 2x300g
Prince Chocolat 3x300g
Prince Chocolat 4x300g
Prince Chocolat 6x300g
Prince Chocolat 12x300g
Prince Tout Choco 300g
Prince Vanille 300g
Prince Vanille 2x300g
Prince Multi Céréales 300g
Prince Chocolat Blanc 300g
Prince Lait Chocolat 300g
Prince Choco Noisettes 300g
Prince Pocket Vanille 400g
Prince Pocket Chocolat 400g
Prince Pocket Chocolat 2x400g
Prince Chocolat 4x300g (3 Chocolat et 1 Lait)
Prince Chocolat 4x300g (3 Chocolat et 1 Tout Choco)
Prince Maxi goûter 6x80G
Choco Prince Chocolat 6x28,5g
Choco Prince Vanille 6x28,5g

Granola Chocolat au Lait 200g
Granola Chocolat au Lait 2x200g
Granola Chocolat Noir 195g
Granola Chocolat au Lait et Caramel 200g
Granola Chocolat au Lait Pocket 225g
Granola Chocolat au Lait 3x200g
Granola Cookies Chocolat 184g
Granola Cookies Chocolat Amandes 184g
Granola Cookies Chocolat Noisettes 184g
Granola Cookies Eclats de Daim 184g
Granola Cookies Chocolat Maxi Format 276g
Granola Cookies Chocolat 2x184g
Lu Petit Beurre 200g
Lu Petit Beurre 2x200g
Lu Petit Beurre Pocket 300g
Lu Thé 335g
Lu Palmito 100g
Lu Palmito 2x100g
Lu Barquettes Chocolat 120g
Lu Barquettes Chocolat 2x120g
Lu Barquettes Chocolat 3x120g
Lu Barquettes Fraise 120g
Lu Barquettes Fraise 2x120g
Lu Barquettes Fraise 3x120g
Lu Barquettes Framboise 120g
Lu Barquettes Framboise 2x120g
Lu Barquettes Framboise 3x120g
Lu Barquette Abricot 120g
Lu Barquettes Abricot 2x120g
Lu Paille d'Or Framboise 170g
Lu Paille d'Or Fraise 170g
Lu Paille d'Or Cerises 170g
Lu Coqueline Fraise 165g
Lu Coqueline Chocolat 165g
Lu Petit Ecolier Lait 150g
Lu Petit Ecolier Lait 3x150g
Lu Petit Ecolier Noir 150g
Lu Petit Ecolier Noir 3x150g
Lu Petit Ecolier Chocolat Blanc 150g
Lu Petit Ecolier Pocket Chocolat Noir 150g
Lu Petit Ecolier Pocket Lait 250g
Lu Pepito Lait 200g
Lu Pepito Lait 2x200g
Lu Pepito Noir 200g
Lu Pepito Noir 2x200g
Lu Pepito Croc Sablé 345g
Lu Pepito Choco Pépites 150g
Lu Pepito Choco Pépites 300g
Lu Pepito Boite à Goûter 540g
Lu Pépito Mini-roulés Chocolat x10 300g
Lu Aztec Jungle Lait 225g
Lu Aztec Jungle Noir 225g
Petit Brun Extra 150g
Petit Brun Extra 2x150g

Brun Gaufrette 146g
Brun Gaufrette Vanille 146g
Mikado Noir 75g
Mikado Lait 75g
Mikado Chocolat Eclats de Noisettes 81g
Mikado Chocolat Lait Eclats Daim 70g
Mikado Chocolat Blanc 70g
Mikado King Chocolat 51g
Mikado King Chocolat Praliné 51g
Mikado King Caramel 51g
Mikado Chocolat Noir 90g
Mikado Chocolat Lait 90g
Mikado Chocolat Lait 3x39g
Mikado Chocolat Lait Familial 300g
Mikado Chocolat Noir Familial 300g
Oreo Classique Rouleau 154g
Oreo Classique Rouleau 2x154g
Oreo Classique Pocket 176g
Oreo Classique Format Familial 440g
Oreo Classique Duo à emporter 220g
Oreo Chocolat Pocket 176g
Oreo Chocolat Rouleau 154g
Oreo Pocket 66g
Oreo enrobé Chocolat Blanc 246g
Oreo enrobé Chocolat Lait 246g
Oreo Double Pocket 170g
Oreo Double Rouleau 157g
Cha Cha 30x8x27g
Milka Choco Twist 140g
Milka Choco Twist 2x140g
Milka Cake and Choc 175g
Milka Cake and Choc 2x175g
Milka Cake and Choc 3x175g
Milka Cake & Choc Maxi Paquet 350g
Milka Choco Tutti 180g
Milka Choco Moo 200g
Milka Choco Moo 2x200g
Milka Choco Moo 3x200g
Milka Choco Moo Pocket 213g
Milka Choco Supreme 180g
Milka Choco Supreme 3x180g
Milka Choco Supreme x10
Milka Chocotop 116g
Milka Lilastix 144g
Milka Choco Pause 260g
Milka Choco Pause 2x260g
Milka Cookies Chocolat et Noisettes 168g
Milka Cookies Chocolat 168g
Craquinette Chocolat 200g
Craquinette Fraise 200g
Craquinette Framboise 200g
Cracotte Biscuitée Gourmande 250g
Cracotte Céréales Complètes 250g
Tuc Barbecue 100g

Tuc Chorizo 100g
Tuc Crispy saveur Original 100g
Tuc Crispy saveur Tomate Mozzarella 100g
Tuc Sésame 100g
Tuc Fromage 100g
Tuc Nature 3x100g
Tuc Ail et Fines Herbes 100g
Tuc Crème et Oignon 100g
Tuc Bacon 100g
Tuc Pocket 250g
Tuc Break Romarin Huile d'olive 250g
Tuc Break Original 250g
Tuc Paprika 100g
Tuc salé 100g
Tuc 75g
Tuc 2x75g
Tuc 3x75g
Belin Monaco 55g
Belin Best Of 50g
Belin Super Z'héros 80g
Ritz 100g
Chipster 75g
Chipster Maxi 150g
Croustilles Fromage 90g
Croustilles Cacahuètes 90g
Croustilles Jambon Fromage 85g
Croustilles Tomate Mozzarella 85g
Croustilles Barbecue 85g
Croustilles Paprika 85g
Croustilles Cacahuètes Format Familial 140g
Croustilles Fromage Format Familial 140g
Croustilles Emmental Pocket 188g
Croustilles Cacahuète Pocket 188g
Premium Salé 12x250g
Premium Salé 12x315g
Premium Sans Sel 12x250g
Premium Sans Sel 12x315g
Premium 3x250g
Premium 10x500g
Premium Intégral 250g
Lulu l'Ourson Chocolat 150g
Lulu l'Ourson Chocolat 300g
Lulu l'Ourson Fraise 150g
Lulu l'Ourson Fraise 2x150g
Lulu l'Ourson Fraise 300g
Lulu l'Ourson Tout Choco 150g
Lulu l'Ourson Tout Choco 2x150g
Napolitain Individuel x6 180g
Heudebert Biscotte Normale 34 tranches 300g
Heudebert Biscotte Sans sel 34 tranches 300g

Boissons chaudes :

Carte Noire 250g
Carte Noire 2x250g
Velours Noir 250g
Velours Noir 2x250g
Jacques Vabre Régal 250g
Jacques Vabre Régal 4x250g
Grand-Mère Familial moulu 250g
Grand-Mère Familial 2x250g
Grand-Mère Dégustation 250g
Carte Noire Pods Classic 250g
Carte Noire Pods Corsé 250g
Carte Noire Pods Espresso 250g
Carte Noire Pods Espresso Intense 250g
Carte Noire Pods Doux 250g
Carte Noire Pods Décaféiné 250g
Grand-Mère Classique dosettes 250g
Grand-Mère Corsé dosettes 250g
Carte Noire Capsules Espresso 53g N°3 Élégant
Carte Noire Capsules Espresso 53g N°5 Délicat
Carte Noire Capsules Espresso 53g N°6 Romantique
Carte Noire Capsules Espresso 53g N°7 Aromatique
Carte Noire Capsules Espresso 53g N°8 Magique
Carte Noire Capsules Espresso 53g N°9 Intense
Carte Noire Capsules Espresso 53g N°10 Excellence
Carte Noire Capsules Espresso 53g N°11 Irrésistible
Carte Noire Capsules Café Long 56g N° 4 Mélodia
Carte Noire Capsules Café Long 56g N° 6 Authentique
Carte Noire Capsules Espresso 53g N°12 Richissime
Carte Noire Capsules Espresso 53g Ristretto
Carte Noire Capsules Café Long 56g N° 8 Fortissime
Carte Noire Capsules Espresso 53g Décaféiné
Maxwell House Cappuccino Sticks 148g
Maxwell House Cappuccino Boite Métal 280g
Maxwell Maxiccino Daim 168g
Maxwell Maxiccino Milka 176g
Maxwell Maxiccino Toblerone 168g
Maxwell House MAX Cappuccino Carambar 335g
Maxwell House MAX Cappuccino Milka 335g
Maxwell House Qualité Filtre 100g
Carte Noire Millicano 25 sticks 45g
Super Poulain 450g
Milka Poudre Chocolat 400g
Milka Poudre Chocolat Caramel 400g
Milka Poudre Chocolat Sticks 180g

Chocolat :

Milka Lait 100g
Milka Lait 3x100g
Milka Lait Noisettes 100g
Milka Lait Noisettes 2x100g
Milka Caramel 2x100g
Milka Oreo 2x100g
Milka Daim 100g

Milka Daim 2x100g
Milka Riz 2X100g
Milka In Colors 2x100g
Milka Granola 2x100g
Milka Duo 2x100g
Milka Tendre au Lait 2x100g
Milka Blanc 2X100g
Milka Tuc Tablettes 2x87g
Milka Lu Tablettes 2x87g
Milka XL Oreo 300g
Milka XL Choco Biscuit 300g
Poulain Noir Extra 100g
Poulain Dessert Noir Corsé 200g
Poulain Dessert Pralinoise 200g
Poulain Dessert Carambar 180g
Poulain Amour de Lait Noisettes 2x100g
Côte d'Or Noir Extra 100g
Côte d'Or Lait 100g
Côte d'Or Degustation Noir Orange 100g
Côte d'Or Degustation Noir Brut 86% 100g
Côte d'Or Noir Dessert 200g
Côte d'Or Noir intense 70% de Cacao 100g
Côte d'Or Noir Sésame 100g
Côte d'Or Double Noir Craquant et Fondant 100g
Côte d'Or Noir Pistache 70% de Cacao 100g
Côte d'Or Dégustation Lait Intense 100G
Côte d'Or Dégustation Lait Praliné 100G
Côte d'Or Praliné Intense Noir 150g
Côte d'Or Noir Citron Gingembre 150g
Côte d'Or Noir Pâte d'Amande 150g
Côte d'Or Praliné Fondant Lait 200g
Côte d'Or Praliné Fondant Noir 200g
Côte d'Or Truffé Intense Noir 190g
Côte d'Or Fourré Caramel
Côte d'Or Fourré Menthe
Côte d'Or Noir Nougat 130g
Côte d'Or Bloc Noir Noisettes entières 200g
Côte d'Or Bloc Noir Amandes entières 200g
Côte d'Or Bloc Lait Noisettes entières 200g
Côte d'Or Bloc Lait Amandes Caramélisées 200g
Côte d'Or Bloc Lait Raisins Noisettes 200g
Côte d'Or Lait Eclats Noisettes 2x200g
Côte d'Or Praliné Fondant lait 200g
Côte d'Or Praliné Fondant noir 200g
Milka Lila Star 170g
Milka Daim Snax 145g
Milka Popcorn Snax 130g
Milka Cranchito Snax 110g

Candy :

Menthe Claire 180g
Krema Régala'd 150g
Krema Festival 150g
Malabar Tutti 214g

Malabar Bubble Mix 214g
Milka Choco bonbons 216g
Milka Toffee Classique 213g
Carambar Caramel 130g
Carambar Caramel 320g
Carambar Fruits 130g
Carambar Fruits 320g
Carambar Caranougat 320g
Carambar Minis Mix 110g
Carambar Atomic 110g
Carambar Atomic 220g
Carambar Mister Cola 220g
Carambar Fraise et Fraizy 220g
Carambar Pomme et Pique 220g
Carambar Fruizz 220g
Carambar Acid Mix 335g
Kiss Cool Menthe Forte 17g
Kiss Cool Menthe Verte 17g
Kiss Cool Citron 17g

Gum :

Hollywood Sweet Gum Fraise Citron 3x10 dragées 66g
Hollywood Sweet Gum Framboise Pêche 3x10 dragées 66g
Hollywood 2 Fresh Menthe Verte Chlorophylle 3x10 dragées 66g
Hollywood 2Fresh Menthe Forte / Menthe Fraîche 3x10 dragées 66g
Hollywood 2Fresh Extra-Fort 3x10 dragées 60g
Hollywood 2Fresh Menthe Forte Réglisse 3x10 dragées 66g
Hollywood Sweet Gum Fraise Citron Vert Mini Bouteille 23 dragées 46g
Hollywood 2Fresh Menthe Verte Chlorophylle Mini Bouteille 23 dragées 46g
Hollywood Sphère 2Fresh Menthe Verte Chlorophylle 40 dragées 88g
Hollywood Sphère 2Fresh Menthe Forte 40 dragées 88g
Hollywood Sphère Sweet Gum Fraise Citron 40 dragées 88g
Hollywood Chlorophylle boite de 20 dragées 28g
Hollywood Fraise des Bois boite de 20 dragées 28g
Hollywood Menthol boite de 20 dragées 28g
Hollywood Chlorophylle étui de 11 tablettes 31g
Hollywood Fraise étui de 11 tablettes 31g
Hollywood Chlorophylle lot de 3 boites de 20 dragées 84g
Hollywood Menthol lot de 3 boites de 20 dragées 84g
Hollywood Fraise des bois lot de 3 boites de 20 dragées 84g
Hollywood Chlorophylle lot de 3 étuis de 11 tablettes 93g
Hollywood Menthol lot de 3 étuis de 11 tablettes 93g
Hollywood Fraise lot de 3 étuis de 11 tablettes 93g

ANNEXE 2A – Liste des Enseignes Participantes en France métropolitaine

**ATAC
AUCHAN
CARREFOUR
CARREFOUR MARKET
CASINO
CHAMPION
CORA
FRANPRIX
GEANT
HYPER CASINO
HYPER U
INNO
INTERMARCHE
INTERMARCHE CONTACT
INTERMARCHE EXPRESS
INTERMARCHE SUPER
LECLERC
LES HALLES D'AUCHAN
MARCHE U
MATCH
MONOPRIX
SIMPLY MARKET
SUPER U**

ANNEXE 2B – Liste des Enseignes Participantes dans les DROM, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie Française

MARTINIQUE :

Carrefour, Géant, Hyper U, Carrefour Market, Casino, Simply Market, Carrefour Express, 8 à 8

GUADELOUPE :

Carrefour, Géant, Super U, Carrefour Market, Hyper Casino, Casino, Petit Casino, Simply Market, Carrefour Express, 8 à 8, Géant, Carrefour Contact, Vival

GUYANE :

Super U, Carrefour, Carrefour Market, Géant, Casino, Simply Market, Carrefour Express, 8 à 8

REUNION :

Auchan, Simply Market, Carrefour, Jumbo, Score, Hyper U, Super U, Leader Price, Leclerc, Géant, Casino, Unimarché

NOUVELLE CALEDONIE :

Carrefour Nouméa, Champion, Carrefour Market, Arizona, Géant, Casino, Discount, Simply Market, Système U

POLYNESIE FRANCAISE :

Carrefour, Hyper U, Super U, Mag Week-end, Tamanu Puna, SM Hamuta